

Commune de PONT DE CHERUY

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

n°26/2023

L'an **deux mil vingt-trois**, le **04 avril**, à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Pont de Chéruy, dûment convoqué, s'est réuni, salle du Conseil, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Franck **BRON**, Maire.

Présents : M. Franck **BRON**, Mme Martine **BLACHE**, M. Jean-Louis **ANDREU**, Mme Pauline **BON**, MM. Philippe **LAURENT**, Philippe **ZUCCARELLO**, Mme Pascale **MERCIER**, M. Daniel **POIRIE**, Mme Eugénie **GRAND**, M. Philippe **DANGELY**, Mme Josiane **PAVIET-GERMANOZ**, MM. Sébastien **BLACHE**, Cédric **CHABERT**, Dimitri **KOKKINIDIS**, Mme Rita **TOSCANO**, M. Steve **BIANCHI**, Mmes Caroline **FERRAND**, Catherine **LEPETIT**, M. Lébicha **MANOUKIAN**, Mme Christine **TROUBA**, MM. Jean-Pierre **DEBRAY**, Philippe **MANTERO**.

Procurations : Mme Sandra **CAMPOY** (pouvoir à Mme Pauline **BON**), Mme Fadoi **AQADDOURI** (pouvoir à M. Philippe **LAURENT**), M. Franck **LAURENT** (pouvoir à M. Dimitri **KOKKINIDIS**), M. Florian **D'ANGELO** (pouvoir à Mme Christine **TROUBA**), M. Axel **SIMIAN** (pouvoir à M. Lébicha **MANOUKIAN**).

Absentes : Mmes Monique **RAVOUNA**, Farah **GUILLAUMONT**.

Mme Pauline **BON** a été élue Secrétaire de séance.

Objet : RESSOURCES HUMAINES – SUPPRESSION D'UN POSTE.

Exposé du Maire

Depuis quelques temps, un agent a été affecté au Centre Communal d'Action Sociale où il effectue des tâches d'entretien et d'aide à la personne.

Depuis son recrutement, cet agent apparaît sur le budget principal de la commune (Chapitre 012 - Charges de Personnel) avec le grade d'Adjoint Technique Principal de 2^{ème} classe à temps non complet (27 heures 50).

Afin de se mettre en conformité avec cette réalité, nous vous proposons de supprimer ce poste au sein du budget principal de la commune et ce, à compter du 1^{er} avril 2023.

Le Centre Communal d'Action Sociale se réunissant le 13 avril prochain procédera à la création de ce poste au sein de son budget.

Vous voudrez bien statuer.

Décision

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré :

☞ Décide de supprimer à compter du 1^{er} avril 2023 le poste précité.

Délibération adoptée à l'unanimité.

Pour copie certifiée conforme
Pont de Chérury, le 05 avril 2023
Le Maire,

